

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations



Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DVD 192-2 Parc de stationnement Sèvres Babylone (7^{ème}) – Demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du parc.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, et ses textes d'application relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et notamment l'arrêté du 27 avril 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la société VINCI Park France, le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Sèvres Babylone à Paris (7^{ème}) pour une durée de dix (10) ans, d'accorder à VINCI Park France l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet et d'autoriser le dépôt de la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du parc de stationnement Sèvres Babylone ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Est autorisé le dépôt de la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du parc de stationnement Sèvres Babylone.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO